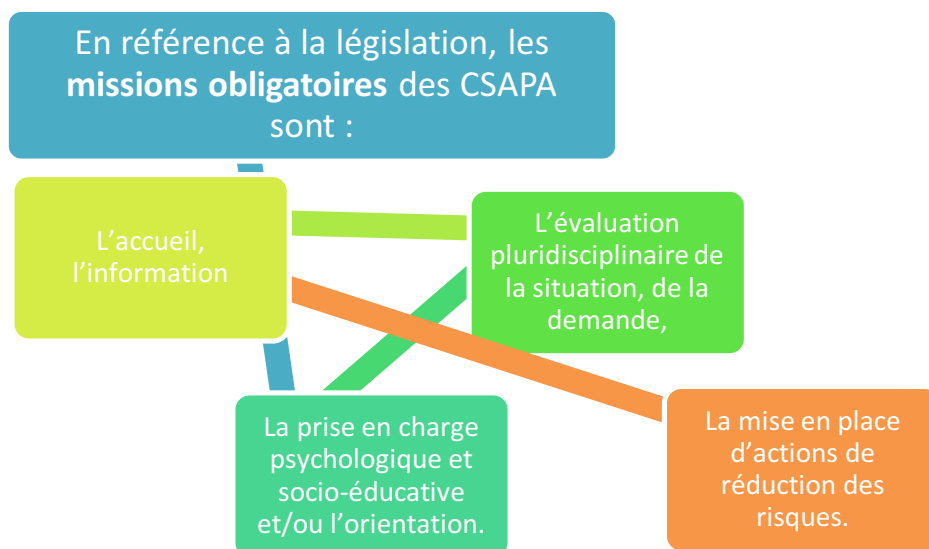
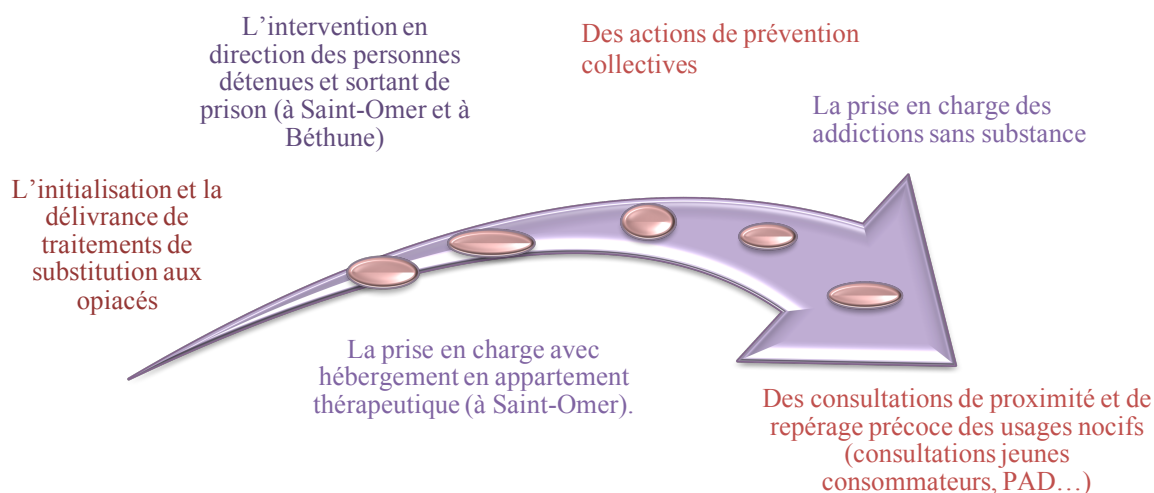


Les points communs aux Centres de Soins, d'Accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA)

L'Association gère deux CSAPA, un à Saint-Omer (avec une antenne à Béthune) et un à Calais. Ces deux CSAPA proposent des prestations obligatoires similaires. Communément, les CSAPA s'adressent à toute personne confrontée directement ou indirectement à une problématique d'addiction quelle qu'elle soit.



Les CSAPA de l'Association ABCD développent également des actions facultatives et parfois différentes selon leur territoire d'implantation:



A qui s'adressent les CSAPA

Les CSAPA et les prises en charge qu'ils proposent, s'adressent à toute personne majeure et/ou mineure, présentant une addiction ou cherchant des informations en termes de démarches de soins. Ils ont aussi vocation à recevoir et à accompagner les proches d'une personne souffrant d'addiction, des professionnels confrontés à l'addiction de leur public. Les personnes sollicitent les CSAPA dans le cadre d'une démarche volontaire ou d'une orientation et obligation judiciaire.

La prise en charge pluridisciplinaire, globale, gratuite, confidentielle... anonyme si souhaitée

La prise en charge proposée peut-être, en fonction de la demande ou du projet de l'utilisateur, pluridisciplinaire (médicale, psychologique et socio-éducative). Elle est globale et gratuite. Elle peut être anonyme à la demande de la personne.

L'ensemble des professionnels organise ses actions dans la coordination pour favoriser la prise en charge globale de la personne. Cette dynamique est en lien avec le travail effectué avec les partenaires extérieurs, sous réserve de l'accord écrit et signé par l'utilisateur.

Les équipes

Les équipes thérapeutiques sont pluridisciplinaires (éducateurs, psychologues, assistante sociale, infirmières, médecins, pharmacienne) afin de proposer aux personnes reçues un accompagnement dans la globalité de leur situation (médicale, sociale, judiciaire, familiale...) et s'adaptant à la problématique de chacun. Elles bénéficient de l'aide administrative d'une secrétaire et sont encadrées par une chef de service à Calais et la Directrice du Pôle santé à Saint-Omer.

Le fonctionnement

Les CSAPA sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 17 heures. Ils restent ouverts 2 jours par semaine jusque 19 heures afin d'accueillir les personnes ayant une activité professionnelle ou des indisponibilités en journée.